

Les mots « nous avons étudié la question dans la mesure du possible dans les milieux gouvernementaux » pourraient se prêter d'une part à l'interprétation que leur a donnée le député et, d'autre part, ils pourraient signifier que nous faisons tout en notre pouvoir pour résoudre cette importante question. Comme le premier ministre, tous en conviennent, répondait à une question adressée au président du Conseil privé (M. MacEachen), dont le bureau était chargé de cette étude, il n'est pas étonnant que sa réponse ait été brève.

A mon avis, c'est ainsi que nous devons interpréter cette réponse. Le premier ministre essayait d'expliquer à ce moment-là que tout avait été fait et serait fait pour poursuivre l'étude de cette importante question, que les conflits d'intérêts chez tous les représentants élus est un sujet important, qu'on l'avait traité comme tel et qu'on continuerait de le traiter ainsi.

Il est énormément difficile d'enfermer dans les limites d'une loi les règles qui peuvent éliminer tous les domaines où des conflits d'intérêts peuvent surgir, sans en même temps limiter l'accès du législatif à tous les gens qui veulent s'en occuper à titre de représentants élus. Toutefois, si difficile que cela soit, je veux assurer le député que le gouvernement actuel entend prendre toutes les mesures possibles à cette fin.

Au cas où le député aurait conclu de la réponse du premier ministre que le travail avait été interrompu et que le gouvernement était satisfait de l'étude effectuée jusque-là et ne ferait pas davantage, je tiens à lui dire expressément qu'il n'en est pas ainsi et que ce n'est pas ce que le premier ministre a voulu dire. De fait le travail se poursuit très sérieusement et à un niveau très élevé en ce moment. Nous espérons que les études, les recherches et le rapport seront menés à bonne fin bientôt. Bien sûr, selon la nature du rapport, le gouvernement rédigera et proposera un projet de loi conforme aux recommandations formulées. Il est encore trop tôt pour cela parce que l'étude n'est pas terminée.

Je tiens à nouveau à assurer le député que l'étude suit actuellement son cours et que le gouvernement attache la plus grande importance aux résultats. L'étude se poursuit à un niveau très élevé du gouvernement et du monde politique. En guise de conclusion, nous espérons que l'étude sera terminée bientôt; une loi sera élaborée en temps opportun si telle est la conclusion de l'étude.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Voilà qui est beaucoup mieux.

#### AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE COMMUNIQUÉ CANADO-SOVIÉTIQUE—L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES ET LES ARRANGEMENTS MILITAIRES AVEC LES É.-U.

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Monsieur l'Orateur, je me demande un peu qui va me répondre. J'avais espéré voir le ministre ou au moins son secrétaire parlementaire à la Chambre ce soir. Ma question résulte des derniers accords concernant l'échange avec l'URSS. Une simple répétition de la question que j'ai posée à la Chambre il y a quelques jours est peut-être la meilleure explication de ma présence ici, ce soir. En raison de l'absence du premier ministre (M. Trudeau), je l'ai posée au ministre de la Défense nationale, (M. Macdonald). Ma question avait trait au communiqué de l'autre jour qui donnait au moins six, sinon sept, indications différentes concernant l'élargissement de l'échange de renseigne-

ments scientifiques et techniques avec nos alliés. La question est la suivante:

Le ministre est-il convaincu qu'un accroissement de ce genre ne nuira pas à l'arrangement en matière de défense avec les États-Unis?

Et le ministre a répondu:

Oui, monsieur l'Orateur, je suis convaincu que rien n'a été altéré.

J'ai posé une question supplémentaire motivée, elle aussi, par l'ampleur des échanges de renseignements dont il est fait état dans le protocole canado-soviétique. J'ai demandé au ministre s'il en irait de même en ce qui concerne le volume de nos échanges de renseignements scientifiques et militaires avec les États-Unis qui sont notre allié. Le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, il est assez difficile d'en faire l'évaluation exacte, même si le niveau actuel des échanges est très élevé.

Ce qui m'inquiète, ce sont les arrangements relatifs à la production de défense conclus avec les États-Unis et qui fournissent aux Canadiens plus de 110,000 emplois. C'est significatif. Il existe à l'heure actuelle au Canada un sentiment très net et très visible qui porte plusieurs Canadiens à croire que le gouvernement a délibérément étendu et prolongé les voies qui servent aux échanges de renseignements avec les États-Unis au point où les deux aspects suivants se trouvent compromis. D'abord, le désir des États-Unis de continuer de partager avec la population du Canada l'activité que comporte la production de défense. Ensuite, et même hypothétiquement, leur disposition à continuer à faire partie de ce programme avec nous, qui se traduira par la diminution des échanges de renseignements techniques et scientifiques qu'ils se permettront avec nous.

• (11.10 p.m.)

Pour bien montrer la gravité du problème, je vais citer un ou deux autres exemples. Tout d'abord, il est à noter que les militaires et les scientifiques canadiens n'ont reçu aucun renseignement direct de secteurs scientifiques ou de banques d'information comme la Rand Corporation. Si je mentionne ce fait, c'est qu'il est précis et frappant, et montre bien à quel point les personnes qui sont mêlées à la science et à la technique de la production de défense, ainsi qu'à la planification de la défense, estiment que les relations entre le Canada et les États-Unis se sont détériorées ces dernières années.

Le gouvernement doit envisager la question en fonction des difficultés économiques qui en résultent. J'aimerais bien que le secrétaire parlementaire nous donne une réponse un peu plus franche et directe que celle que nous a donnée le ministre, à savoir, que le niveau des échanges de données techniques et scientifiques restait très élevé. C'est ridicule. Le ministre s'est probablement laissé emporter par les événements de la semaine en question, étant donné qu'il revenait tout juste à la Chambre après avoir accompagné le président Kossyguine à l'avion à destination de Cuba. Il se pourrait qu'il ne se soit pas bien rendu compte de la réponse qu'il donnait à la question. Pour appuyer cette affirmation, et en guise de conclusion, j'aimerais signaler que l'article 2 de l'accord général sur les échanges entre le Canada et l'Union des républiques socialistes soviétiques se lit comme suit: